



centre
interprofessionnel
de formation
des commerces
de l'alimentation



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes :

- Les actions de formation
- Les actions de formation par apprentissage au sens de l'article L.6211-2.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

SOUTENEZ LE CIFCA !

**EN VERSANT VOTRE TAXE
D'APPRENTISSAGE EN NATURE**

L'ALTERNANCE C'EST GAGNANT ! 



www.cifca.fr

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE POUR LES CFA



MODALITÉ DE VERSEMENT

Les CFA peuvent recevoir **le solde des 13 % de la Taxe d'Apprentissage**, que vous seuls pouvez décider d'affecter, **uniquement en nature.**

QUEL MONTANT ?

C'est le **solde de la taxe d'apprentissage de 0,0884 % (soit 13 % de la taxe d'apprentissage de 0,68 %)** correspondant à des dépenses libératoires effectuées directement par l'employeur.

Masse salariale 2020 x 0,68 % (taxe d'apprentissage) x 13 % = solde de 13%

Le CFA du CIFCA peut recevoir directement le « solde de 13% ».



VERSEMENT EN NATURE : COMMENT FAIRE ?

COMMENT FAIRE UN VERSEMENT EN NATURE ?

Les versements en nature peuvent être :

- Des versements en nature aux CFA **sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations qu'ils dispensent .**
- Des versements **sous forme de financements directs des frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire** effectués auprès des organismes et établissements listés à l'article L 6241-5 du Code du travail.



COMMENT PROCÉDER ?

Il faut contacter directement le CFA soit

- par téléphone au **01 55 26 39 70**
- soit par mail à **contact@cifca.fr**
- contact CFA en charge du suivi :
Patricia Elgréchi

REÇU LIBÉRATOIRE :

Le chef d'établissement établit directement le reçu libératoire destiné à l'entreprise daté du jour de la livraison des matériels qui indique la valeur comptable dûment justifiée par l'entreprise.

DATE LIMITE DU VERSEMENT : 31 MAI 2021 !

TAXE D'APPRENTISSAGE EN NATURE : POUR QUOI FAIRE ?

QUELS SONT LES AVANTAGES DU VERSEMENT EN NATURE ?

Ce versement en nature présente plusieurs avantages :

- il vous permet de **connaître à quoi est réellement utilisé votre versement** en permettant à votre CFA de s'équiper en matériels et équipements pédagogiques (outils de coupe, emballage, plateaux, corbeilles, conditionnements, factices de produits, livres, tables, chaises, ordinateurs ...)
- il **permet à votre CFA de s'adapter aux innovations que nos métiers connaissent**
- il **permet aux apprentis d'apprendre et de travailler dans des conditions optimales** afin de développer les compétences opérationnelles indispensables pour vos entreprises
- il participe à un élan de solidarité et **de développement de l'apprentissage, qui reste la voie par excellence de l'insertion professionnelle.**



NOS FORMATIONS :

- CAP CREMIER FROMAGER
- CAP PRIMEUR
- CAP EPC
(Equipier Polyvalent du Commerce)
- BAC PRO MCV
(Métiers des Commerces et de la Vente)
- BTS MCO
(Management Commercial Opérationnel)

NOS INNOVATIONS :

- BTS MCO "METIERS" :
 - BTS MCO CREMIER FROMAGER
 - BTS MCO PRIMEUR

DATE LIMITE DU VERSEMENT : 31 MAI 2021 !



01 55 26 39 70